

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DATE DE CONVOCATION

10/11/2022

## AFFICHEE LE :

10/11/2022

## NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 25

VOTANTS : 28

## DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

**L’an deux mil vingt deux, le 16 novembre , à 20 h 00**

**Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

**PRÉSENTS** : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Denis LE THOREL, Fabienne KACZMAREK, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corinne RAYMONDE

**ABSENTS** : Chantal HENRY

**PROCURATIONS** : Gilles SEBIRE à Serge RICCI, Christophe LEGENDRE à Axelle MORINEAU, Annick LECHANGEUR à Maryline LELEGARD-ESCOLIVET,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DANS LE CADRE DE MISSIONS DE SERVICE PUBLIC OU D’INTÉRÊT GÉNÉRAL**

DELIBERATION N° **DELIB-2022-106**

RAPPORTEE PAR : Madame Josiane MALLET

Dans le cadre de missions de service public ou d'intérêt général à destination du public, plusieurs partenaires de la Ville tiennent des permanences dans des locaux propriétés de la Ville, relevant du domaine public communal.

Ainsi, en complément des activités menées par les agents de l'Espace France Services, la Mission locale, Objectif emploi et la Maison des ados peuvent être également présents dans les locaux de Quai des Mondes.

A l'Espace Letellier, la Confédération syndicale des familles, Objectif emploi et l'Ecole des parents et des éducateurs tiennent également des permanences.

En mairie, la CARSAT assure des rendez-vous le mercredi matin.

Ces mises à disposition de locaux sont consenties gracieusement afin de faciliter l'exécution de ces missions de service public ou d'intérêt général sur le territoire communal. Cette gratuité doit être confirmée par le Conseil municipal. De même, les modalités de mise à disposition doivent être encadrées par une convention, dont un modèle type figure en pièce jointe.

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Après consultation de la commission de la Commission Finances, moyen généraux et commande publique du 7 novembre 2022,

#### **Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide**

- **D'AUTORISER** la mise à disposition à titre gracieux de locaux propriétés de la Ville aux partenaires publics ou organismes assurant des missions de service public ou d'intérêt général ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer pour chacun de ces partenaires la convention de mise à disposition ci-joint en annexe au présent rapport.

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABST.</b>	<b>NE PREND PAS PART AU VOTE</b>
<b>VOTE</b>	<b>28</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

La Maire,  
**Hélène BURGAT**